

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 novembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - G. REQUENA par J. LAFAGE - M. GROSSO par B. DANIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. JEAN - S. BERBEZIER par Y. MICHEL

Absents : A. CHOUKROUN - W. BIGNON - F. PEREZ

12. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'évolution des carrières des agents communaux, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué :

Création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de gardien-Brigadier
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'agent de maitrise principal

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Modifie le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire, Yves MICHEL


